

Appel à projets exploratoires 2019

Contexte

OPUS, l'Observatoire des Patrimoines de l'Alliance Sorbonne Université (ASU), a été conçu pour promouvoir, par une mise en synergie des ressources scientifiques, pédagogiques et patrimoniales de l'Alliance, un champ élargi, innovant et opérationnel autour de la notion de patrimoine(s). L'ambition d'OPUS est de développer, autour de la question des patrimoines, de nouveaux champs de recherche à l'interface des disciplines, et d'ouvrir de nouvelles pistes pour la conservation, la valorisation, la formation et l'expertise, dans une perspective d'ouverture à la société.

Constatant le cloisonnement actuel des recherches patrimoniales, OPUS s'est donné pour objectif de favoriser les interactions entre spécialistes dans une logique inclusive, afin de couvrir une très large gamme d'objets patrimoniaux et de garantir les meilleures synergies interdisciplinaires. Notamment, il s'agit de rendre complémentaires trois façons d'étudier les patrimoines :

- La première concerne tous les travaux portant sur les patrimoines, visant à renseigner leurs origines ou leur élaboration dans le temps présent ou passé, leur constitution, leurs usages, leurs acteurs ;
- La deuxième approche se fonde sur des actions scientifiques menées pour les patrimoines, visant leur conservation, leur promotion, leur dissémination et leur valorisation, à travers différents procédés et techniques ;
- La troisième et dernière approche recouvre des recherches d'ordre épistémologique, éthique ou juridique sur la notion de patrimonialisation, démarche réflexive indispensable pour contextualiser les deux premières approches.

OPUS vise à renouveler le domaine des études patrimoniales en établissant entre ces approches un continuum à même d'ouvrir la science à des questions de société, conférant à l'Observatoire son rôle de veille tant sur l'évolution de la notion de patrimoine ou des études patrimoniales que sur les demandes sociales ou d'expertise.

Objectifs

Cet appel à projets exploratoires vise deux objectifs qui pourront éventuellement être combinés :

- **Impulser des projets innovants**, ouvrant à un renouvellement des approches patrimoniales existantes. L'aspect innovant s'appréciera par exemple par des approches interdisciplinaires ou des dynamiques collaboratives de recherche inédites, par la perspective de nouveaux développements technologiques, par des évolutions pédagogiques, par l'appréhension de nouvelles dynamiques patrimoniales ou objets patrimoniaux ; ou par tout autre argument pertinent.
- **Proposer des actions à destination de la société**, appuyées sur les patrimoines ou les études patrimoniales. Ces actions pourront déboucher notamment sur des propositions de labellisation, de valorisation, de conservation, des projets de sciences participatives et de sciences ouvertes, etc.

Conditions d'éligibilité

Le montant du financement des **projets exploratoires sera compris entre 2 000 € et 10 000 €** (hors frais de gestion).

- **Types d'actions éligibles** : projet de recherche, séminaire de recherche, actions vers la société.
- **Dépenses éligibles** : Fonctionnement (Petit équipement inférieur à 4000€, consommables, missions, gratification de stage (Niveau L ou M), prestation de service (limitée à 15% du montant total des dépenses).

Priorité sera donnée aux projets impliquant au moins deux équipes de [l'Alliance Sorbonne Université](#) ou [4EU+](#) étant entendu que d'autres partenaires peuvent être associés, sans être destinataires des subventions de cet AAP.

La manière dont le projet entend intégrer au minimum deux des trois approches centrées sur les patrimoines (cf. *supra*) devra être par ailleurs particulièrement argumentée.

Le porteur devra obligatoirement relever d'une institution membre de l'ASU. Les post-doctorants peuvent être porteurs d'une demande, à condition que la durée de leur post-doc couvre la durée du projet.

Les demandes de soutien à des manifestations scientifiques ne seront pas prises en compte dans cet appel à projet. Elles devront faire l'objet de demandes spécifiques qui seront étudiées au cas par cas par OPUS au cours de l'année 2019.

Attention : les dépenses devront être effectuées avant la clôture budgétaire 2019.

Calendrier

11/03/2019 : Ouverture des formulaires de candidature sur le site internet d'OPUS : www.institut-opus.fr

07/04/2019 : Date limite de dépôt des dossiers par e-mail :

- Document complété, converti au format pdf et renommé « nom du projet _AAP2019.pdf »
- À l'adresse mail suivante : frederique.andry-cazin@sorbonne-universite.fr

20/04/2019 : Résultat de la sélection des projets par le Comité de pilotage d'OPUS

Contacts :

Frédérique Andry-Cazin, secrétaire générale (frederique.andry-cazin@sorbonne-universite.fr)

Dominique Guillaud, co-directrice (dominique.guillaud@ird.fr)

Philippe Walter, co-directeur (philippe.walter@sorbonne-universite.fr)